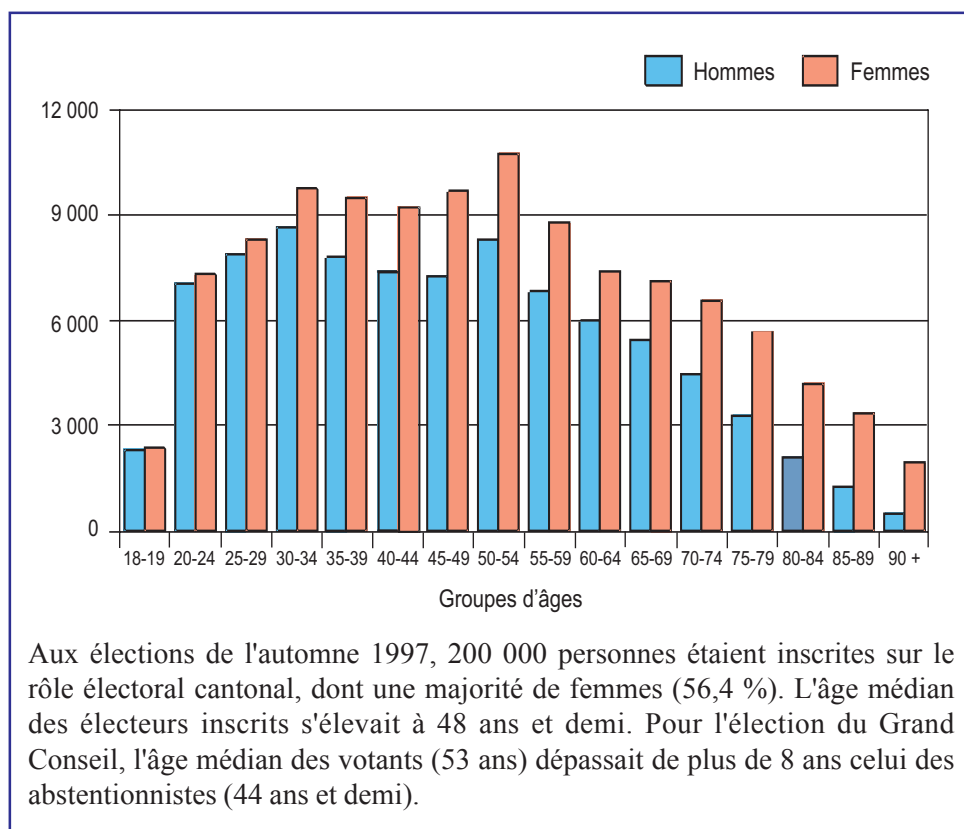


## Communications statistiques

N° 3 / Décembre 1998

### La participation électorale aux élections cantonales de 1997

Sommaire	Page
1 Les électeurs inscrits	2
2 La participation aux élections cantonales depuis 1930	3
3 Géographie électorale	3
4 Démographie électorale	5
5 Aspect migratoire	7



## La participation électorale aux élections cantonales de 1997

En automne 1997, les électeurs de la République et canton de Genève étaient appelés à renouveler le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Au-delà des résultats, qui ont été largement diffusés et commentés, nous nous intéresserons ici à la participation électorale des citoyens du canton.

*Une exploitation à des fins statistiques du rôle des électeurs ...*

Depuis trois ans – soit à partir des dernières élections fédérales de 1995 – le Service des votations et élections (SVE) et l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) collaborent régulièrement à l'exploitation statistique du *fichier des électeurs inscrits*, lequel est créé avant chaque scrutin à partir de la *base de données des habitants* de l'Office cantonal de la population (OCP).

L'introduction de la *carte d'électeur*, en 1995, a grandement facilité la récolte de l'information. En effet, l'enregistrement à des fins statistiques des personnes ayant exercé leurs droits civiques (par correspondance ou en se rendant au local de vote) se fait par simple lecture du *code-barre* figurant sur la carte de chaque électeur.

*... qui respecte l'anonymat des votants et des abstentionnistes*

Les informations ainsi rassemblées permettent d'établir le «portrait» de la population des *électeurs inscrits* – qu'il s'agisse de *votants* ou d'*abstentionnistes* – et de mettre en évidence les éventuelles différences de comportement en matière de participation électorale, en fonction de quelques caractères de nature géographique (commune ou arrondissement électoral) ou socio-démographique (sexe, âge, état matrimonial, etc.).

### 1. Les électeurs inscrits

*Plus de 200 000 électeurs inscrits dans le canton de Genève*

Rappelons-le tout d'abord : peuvent prendre part aux élections cantonales, tous les Suisses et Suissesses âgés de 18 ans ou plus, qui sont inscrits sur le rôle électoral du canton. En automne 1997, ils étaient un peu plus de 200 000 à remplir ces conditions (environ la moitié des habitants du canton), sans compter quelque 6 500 Suisses de l'étranger<sup>1</sup>.

*Composition par sexe, ...*

Parmi les électeurs inscrits, on compte une majorité de femmes (56,4 %, contre 43,6 % d'hommes); en nombres absolus, l'électorat féminin (113 100 personnes) dépasse de plus de 25 000 unités l'électorat masculin (87 600 personnes). Un tel écart peut avoir deux explications : d'une part, la *surmortalité masculine* (l'espérance de vie à la naissance est de 74,5 années pour les hommes, contre 81,6 pour les femmes) et, d'autre part, l'*acquisition automatique de la nationalité suisse* par mariage, pour les femmes d'origine étrangère, jusqu'en 1991. Dans ce contexte, les *flux migratoires* pèsent également sur la composition par sexe de l'électorat.

*... groupe d'âges, ...*

Le corps électoral du canton comprend un tiers de jeunes âgés de moins de 40 ans (35,7 %); le groupe des «40 à 64 ans» est numériquement un peu plus fort (41,1 %), alors que les «65 ans ou plus» représentent près d'un quart du total des électeurs inscrits (23,2 %). A titre de comparaison, la population résidente du canton âgée de 18 ans ou plus ne comprend «que» 17,6 % de personnes âgées de 65 ans ou plus.

*... état matrimonial ...*

La répartition des électeurs selon leur état matrimonial diffère sensiblement selon le sexe, ce qui n'est que le reflet de leur répartition dans l'ensemble de la population résidente du canton. Ainsi, parmi les hommes, près de 6 sur 10 sont mariés (58,0 %, contre 49,2 % pour les femmes) et 3 sur 10 sont célibataires (31,0 %, contre 24,7 %). En revanche, un quart des électrices du canton sont veuves ou divorcées (26,1 %), contre 11,0 % seulement des hommes.

*... et canton d'origine*

Selon le canton d'origine, on compte un peu plus d'électeurs genevois (51,5 %) que de Confédérés (48,5 %). Parmi ces derniers, les plus nombreux sont les Vaudois

<sup>1</sup> Les Suisses de l'étranger ne sont pas pris en compte dans cette analyse de la participation électorale, qui ne porte que sur des citoyens résidant dans le canton.

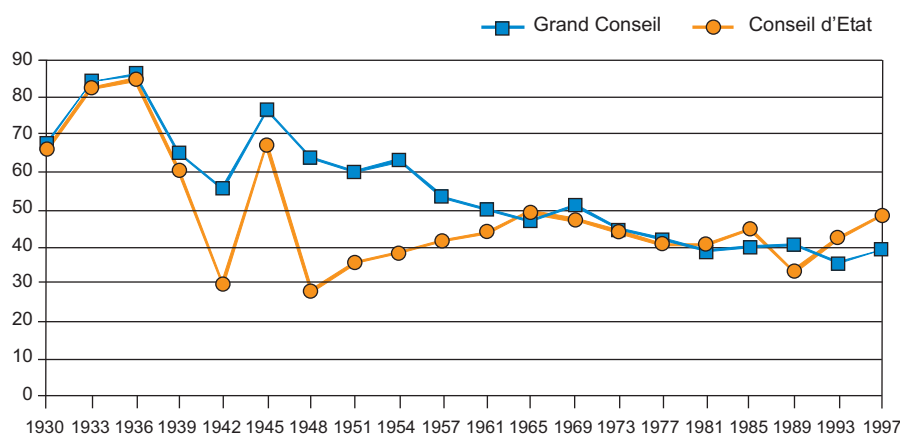
(10,3 % du total des électeurs); suivent les Bernois (7,9 %), les Fribourgeois (7,3 %), les Valaisans (5,2 %) et les Neuchâtelois (3,3 %). Enfin, relevons qu'environ 2 électeurs sur 3 sont des personnes actives (64 %), proportion qui s'élève à 3 sur 4 parmi les hommes (77 %) et 1 sur 2 parmi les femmes (53 %)<sup>2</sup>.

## 2. La participation aux élections cantonales depuis 1930

*La participation électorale : meilleure en 1997 qu'en 1993*

En 1997, la participation électorale s'est élevée à 39,1 % pour l'élection des 100 députés au Grand Conseil et à 48,1 % pour celle des 7 Conseillers d'Etat. Pour le Grand Conseil, il s'agit d'un des trois plus faibles taux de participation, après ceux de 1993 (35,4 %) et 1981 (38,5 %). Il n'en va pas de même pour le Conseil d'Etat qui enregistre, en 1997, le meilleur taux de participation depuis 1965 (49,1 %).

### G - 01 Taux de participation aux élections cantonales depuis 1930, en pour cent



Source : OCSTAT

Depuis 1961, année qui marque l'introduction du droit de vote des femmes sur le plan cantonal, la participation électorale moyenne est de 42,6 % pour le Grand Conseil et de 43,2 % pour le Conseil d'Etat. En 1933 et 1936, années de fortes turbulences politiques, elle avait dépassé 80 % !

## 3. Géographie électorale

*Un taux de participation près de deux fois plus élevé à Laconnex, Gy et Russin qu'à Châtelaine et aux Avanchets*

En dépit de l'exiguïté du canton, moins de 282 km<sup>2</sup>, la participation électorale est loin d'être uniforme sur l'ensemble du territoire. La géographie électorale montre en effet que le taux de participation aux scrutins varie notablement d'un arrondissement électoral à l'autre<sup>3</sup>. Ainsi, lors du renouvellement du Grand Conseil, la participation a-t-elle à peine dépassé les 30 % à Châtelaine et aux Avanchets, alors qu'elle a frôlé les 60 % à Laconnex.

La même constatation peut être faite pour l'élection de l'Exécutif cantonal, pour lequel la participation – plus élevée de 9 points – varie entre 38 % à Châtelaine et aux Avanchets et plus de 70 % à Gy et Russin. D'une manière générale, on vote moins dans les arrondissements urbains que dans les communes rurales ou résidentielles.

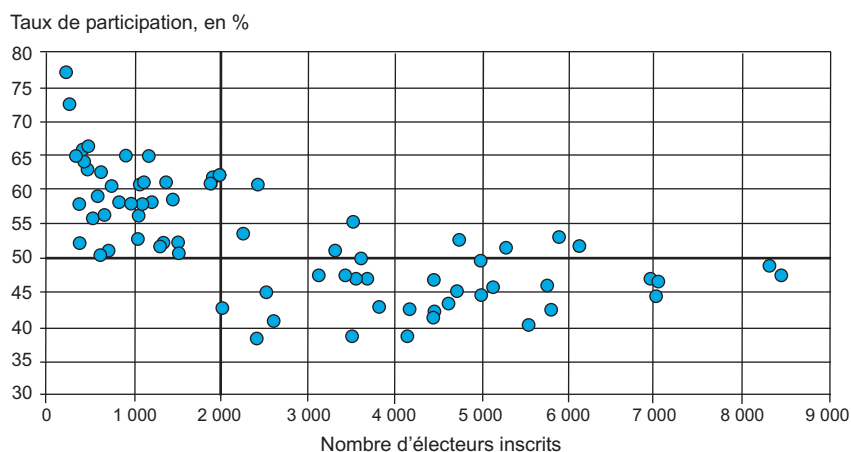
<sup>2</sup> Le statut socio-professionnel enregistré dans la base de données de l'OCP n'étant pas systématiquement mis à jour, ces proportions doivent être considérées avec prudence.

<sup>3</sup> Le canton est divisé en 72 arrondissements électoraux (dont 17 en ville de Genève), auxquels s'ajoute un 73<sup>e</sup> arrondissement fictif pour les Suisses de l'étranger.

La taille des arrondissements électoraux ...

On le constate aisément sur le graphique, dans les 35 arrondissements de moins de 2 000 électeurs inscrits, la participation est partout supérieure à 50 %. Entre 2 000 et 6 000 électeurs inscrits, moins d'un quart des arrondissements ont enregistré un taux de participation supérieur à 50 % (7 sur 32). Enfin, parmi les 6 arrondissements de plus de 6 000 électeurs inscrits, seul Champel dépasse 50 %.

**G - 02 Arrondissements électoraux du canton de Genève  
Election du Conseil d'Etat, en 1997**



Source : OCSTAT

... ou des communes : un facteur décisif

Dans les communes les moins peuplées (moins de 5 000 habitants), la participation électorale moyenne dépasse de 10 points celle observée dans les villes (communes de plus de 10 000 habitants<sup>4</sup>). En effet, pour le Grand Conseil, le taux de participation s'élève à 37 % dans les villes, alors qu'il dépasse 47 % dans les communes de moins de 5 000 habitants. Pour l'élection du Conseil d'Etat, les valeurs atteignent dans l'ordre 46 % et plus de 57 %.

**T - 01 Electeurs inscrits, votants et taux de participation aux élections cantonales de 1997, selon la taille de la commune**

	Nombre de communes	Electeurs inscrits		Votants		Taux de participation, en %
		Nombre	En %	Nombre	En %	
<b>Grand Conseil</b>	<b>45</b>	<b>200 638</b>	<b>100,0</b>	<b>78 400</b>	<b>100,0</b>	<b>39,1</b>
Ville de Genève	1	82 118	40,9	30 517	38,9	37,2
Communes de 10 000 habitants ou plus	7	62 540	31,2	22 656	28,9	36,2
Communes de 5 000 à 9 999 habitants	7	29 672	14,8	12 677	16,2	42,7
Communes de 2 000 à 4 999 habitants	9	13 293	6,6	6 254	8,0	47,0
Communes de 1 000 à 1 999 habitants	10	8 671	4,3	4 082	5,2	47,1
Communes de moins de 1 000 habitants	11	4 344	2,2	2 214	2,8	51,0
<b>Conseil d'Etat</b>	<b>45</b>	<b>200 667</b>	<b>100,0</b>	<b>96 880</b>	<b>100,0</b>	<b>48,3</b>
Ville de Genève	1	82 147	40,9	37 487	38,7	45,6
Communes de 10 000 habitants ou plus	7	62 469	31,1	28 360	29,3	45,4
Communes de 5 000 à 9 999 habitants	7	29 695	14,8	15 669	16,2	52,8
Communes de 2 000 à 4 999 habitants	9	13 299	6,6	7 637	7,9	57,4
Communes de 1 000 à 1 999 habitants	10	8 704	4,3	5 017	5,2	57,6
Communes de moins de 1 000 habitants	11	4 353	2,2	2 710	2,8	62,3

Source : Chancellerie d'Etat - SVE - OCSTAT

<sup>4</sup> Ces communes sont, en plus de la ville de Genève : Carouge, Lancy, Meyrin, Onex, Thônex, Vernier et Versoix.

#### 4. Démographie électorale

*La participation électorale des hommes : 5,5 points de plus que celle des femmes*

Les électeurs masculins — nettement minoritaires dans la *population des électeurs inscrits* dont ils ne représentent que les 43,6 % — voient leur part relative passer à 46,7 % en moyenne dans la *population des votants*, en raison d'une participation aux élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat supérieure à celle des femmes de 5,5 points<sup>5</sup>.

Pour l'élection du Parlement, les hommes ont participé dans une proportion de 42,3 %, contre 36,8 % pour les femmes; pour celle de l'Exécutif, les taux s'élèvent respectivement à 51,4 % et 45,9 %. La participation a donc augmenté de 9,1 points, pour chacun des deux sexes, entre les deux scrutins.

**T - 02 Taux de participation aux élections cantonales de 1997, selon le groupe d'âges et le sexe, en pour cent**

	Groupe d'âges						Total
	18 - 29	30 - 39	40 - 49	50 - 59	60 - 69	70 ou plus	
<b>Grand Conseil</b>							
Hommes	23,7	33,3	44,8	52,4	57,7	53,3	42,3
Femmes	23,8	30,2	39,8	45,2	48,0	37,3	36,8
Total	23,8	31,6	42,0	48,4	52,2	42,9	39,2
Ecart hommes-femmes, en point	-0,1	3,1	5,0	7,2	9,7	16,0	5,5
<b>Conseil d'Etat</b>							
Hommes	31,3	41,0	54,3	63,2	67,6	64,1	51,4
Femmes	29,9	37,5	49,1	56,2	59,4	47,5	45,9
Total	30,6	39,1	51,4	59,3	63,0	53,3	48,3
Ecart hommes-femmes, en point	1,4	3,5	5,2	7,0	8,2	16,6	5,5

Source : Chancellerie d'Etat - SVE - OCSTAT

*Avec l'avancée en âge, la participation des électeurs progresse, ...*

Si l'on considère à la fois le sexe et l'âge des votants, trois observations nous semblent pouvoir être faites à la lumière des résultats des élections cantonales de 1997.

Tout d'abord, pour les deux sexes, la participation augmente avec l'âge entre 25 et 70 ans, et c'est parmi les hommes âgés de 65 à 74 ans que la participation électorale est la plus forte (elle frôle les 70 % pour le Conseil d'Etat), alors qu'elle atteint son maximum entre 60 et 69 ans dans l'électorat féminin (près de 60 % pour le Conseil d'Etat). Notons encore que parmi les jeunes électeurs, les «18 et 19 ans» participent davantage que les «20 à 29 ans», ce qui s'explique peut-être par l'attrait de la nouveauté.

*... mais davantage chez les hommes que chez les femmes*

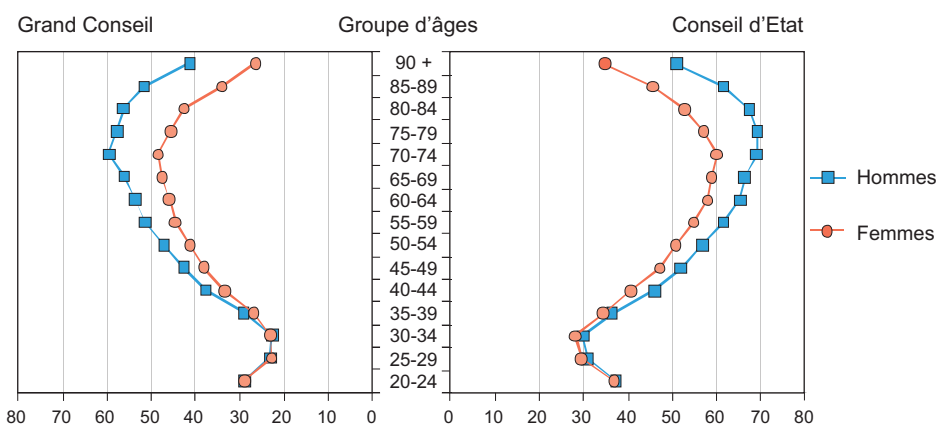
Deuxièmement, on constate que les écarts de participation entre les hommes et les femmes s'accroissent avec l'avancée en âge. Ainsi, pour l'élection du Grand Conseil, hommes et femmes de moins de 30 ans ont voté dans la même proportion, les femmes l'emportant même légèrement sur les hommes (23,8 % contre 23,7 %). Parmi les électeurs âgés de 35 à 44 ans, la différence de participation est d'environ 4 points en faveur des hommes, écart qui va dépasser les 12 points parmi les électeurs septuagénaires.

*D'une élection à l'autre, une progression du taux de participation de 9 points*

Troisièmement, la progression du taux de participation entre les deux élections (+ 9,1 points) augmente également avec l'âge : elle passe de 6,8 points dans le groupe des 18 à 29 ans, à 7,5 points parmi les 30 à 39 ans et 9,4 points parmi les quadragénaires. Quant aux électeurs âgés de 50 à 84 ans, leur taux de participation progresse de plus de 10 points entre les deux scrutins.

<sup>5</sup> En complément, rappelons que parmi les 351 candidats au Grand Conseil, on ne comptait que 98 femmes (27,9 %), parmi lesquelles 36 ont été élues. Pour le Conseil d'Etat, sur les 14 candidats, on en comptait 11 de sexe masculin (5 élus) et de 3 de sexe féminin (2 élues).

**G - 03 Taux de participation aux élections cantonales de 1997, en pour cent, selon le sexe et le groupe d'âges**



Source : OCSTAT

La «palme» aux électeurs mariés des deux sexes

La prise en compte de l'état matrimonial des électeurs apporte d'utiles compléments d'information. De façon générale, les électeurs les plus zélés sont les hommes et les femmes mariés (57,7 % de taux moyen de participation à l'élection du Conseil d'Etat); viennent ensuite, dans l'ordre, les personnes veuves (42,5 %), divorcées (39,0 %) et célibataires (36,9 %). Dans l'électorat féminin, la participation des célibataires (37,7 %) est légèrement supérieure à celle des divorcées (37,0 %). Ces observations sont également valables pour l'élection du Conseil d'Etat.

**T - 03 Electeurs inscrits, votants et taux de participation aux élections cantonales de 1997, selon le sexe et l'état matrimonial**

	Electeurs inscrits			Votants			Taux de participation, en %		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Grand Conseil</b>	<b>87 520</b>	<b>113 118</b>	<b>200 638</b>	<b>36 984</b>	<b>41 618</b>	<b>78 602</b>	<b>42,3</b>	<b>36,8</b>	<b>39,2</b>
Célibataires	26 885	27 667	54 552	7 776	8 364	16 140	28,9	30,2	29,6
Marié(e)s	50 242	55 081	105 323	25 599	24 364	49 963	51,0	44,2	47,4
Veufs, veuves	2 582	14 466	17 048	1 104	4 487	5 591	42,8	31,0	32,8
Divorcé(e)s	6 903	14 780	21 683	2 405	4 321	6 726	34,8	29,2	31,0
<b>Conseil d'Etat</b>	<b>87 574</b>	<b>113 093</b>	<b>200 667</b>	<b>45 053</b>	<b>51 962</b>	<b>97 015</b>	<b>51,4</b>	<b>45,9</b>	<b>48,3</b>
Célibataires	27 022	27 809	54 831	9 763	10 475	20 238	36,1	37,7	36,9
Marié(e)s	50 307	55 101	105 408	30 816	30 043	60 859	61,3	54,5	57,7
Veufs, veuves	2 586	14 457	17 043	1 364	5 878	7 242	52,7	40,7	42,5
Divorcé(e)s	6 904	14 794	21 698	2 990	5 467	8 457	43,3	37,0	39,0

Source : Chancellerie d'Etat - SVE - OCSTAT

Le «votant type» : de sexe masculin, marié, plutôt âgé

D'autre part, on constate parmi les célibataires que le taux de participation des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes<sup>6</sup>, alors que pour les personnes mariées, veuves ou divorcées, c'est la situation inverse qui prévaut.

En résumé, comparée à l'ensemble des *électeurs inscrits*, la population des *votants* se signale par une proportion élevée d'hommes, de personnes mariées et d'âge élevé. A titre d'exemple, pour l'élection du Grand Conseil, la part des hommes mariés passe de 25,3 % du total des électeurs inscrits des deux sexes à 32,6 % du total des votants; celle des sexagénaires des deux sexes, de 13,1 % à 17,3 %.

<sup>6</sup> On retrouve, ici, l'observation faite au sujet de la participation des jeunes électeurs.



## 5. Aspect migratoire

*De l'influence du canton d'origine et de la durée de résidence dans le canton sur la participation électorale*

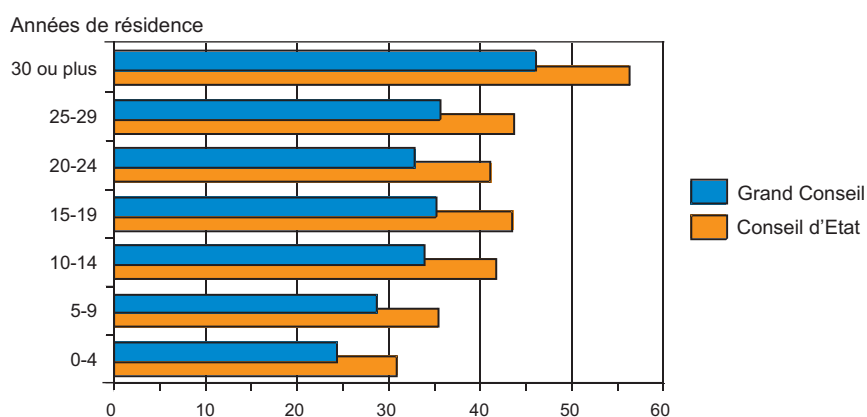
*Dix points d'écart entre Genevois et Confédérés*

L'évolution démographique du canton de Genève étant largement dépendante des flux migratoires, la question se pose des effets de l'immigration sur la participation électorale. Pour mesurer ceux-là, on dispose de deux informations étroitement liées entre elles : d'une part, le canton d'origine de l'électeur, et, d'autre part, la durée de résidence depuis sa prise de domicile dans le canton<sup>7</sup>.

Pour le renouvellement des deux Conseils, les résultats sont très nets, puisqu'ils montrent un taux de participation des électeurs genevois supérieur de 10 points à celui des Confédérés (respectivement 44,3 % et 34,4 % pour le Grand Conseil; 53,7 % et 43,3 % pour le Conseil d'Etat). Parmi les électeurs originaires d'un canton romand, la participation varie entre 31,6 % et 36,4 % pour le Grand Conseil, entre 41,3 % et 45,8 % pour le Conseil d'Etat.

Qu'en est-il par ailleurs du lien entre la durée de résidence à Genève et le taux de participation ? Schématiquement, on peut distinguer trois grandes classes de durées : moins de 10 ans; 10 à 29 ans; 30 ans ou plus. Parmi les électeurs du premier groupe, la participation est comprise - selon le nombre d'années de résidence - entre 24 % et 30 % pour le Grand Conseil, entre 30 % et 38 % pour le Conseil d'Etat; dans le groupe médian, la participation varie entre 32 % et 37 % (Grand Conseil) et entre 39 % et 46 % (Conseil d'Etat); enfin, dans le troisième groupe, la participation s'élève à 46 % pour le législatif et 56 % pour l'exécutif.

### G - 04 Taux de participation aux élections cantonales de 1997, en pour cent, selon la durée de résidence



Source : OCSTAT

On peut donc en conclure qu'à Genève, l'immigration a pour conséquence de *tirer vers le bas* le taux de participation, ce qui, à propos d'élections cantonales, n'a rien de très surprenant et ne constitue pas un jugement de valeur. L'intégration dans une communauté, dont fait partie l'exercice des droits civiques, a besoin, par définition, de temps ...

### Publications récentes de l'OCSTAT

*Etude socio-démographique de l'électorat genevois; Aspects statistiques n° 101, novembre 1994, OCSTAT (40 pages).*

*Les élections cantonales de l'automne 1997; Données statistiques n° 1998/1, février 1998, OCSTAT (36 pages).*

*Les votations dans le canton de Genève en 1997, suivi de La participation électorale en 1996 et 1997; Données statistiques n° 1998/2, mars 1998, OCSTAT (40 pages).*

<sup>7</sup> Si l'électeur n'est pas un immigrant, la durée du séjour correspond à son âge.

## Office cantonal de la statistique

8, rue du 31-Décembre

Case postale 6255 1211 Genève 6



DEEE – Département de l'économie,  
de l'emploi et des affaires extérieures

L'Office cantonal de la statistique produit et recueille des informations dans tous les domaines de la statistique, les met à disposition et les diffuse. Il assure également la coordination de la statistique publique sur le plan cantonal.

### **Téléphone**

022 / 787 67 07 (accès principal à l'Office)

022 / 787 67 67 (indice des prix à la consommation)

### **Télécopieur**

022 / 736 29 45

### **Centre de documentation**

Ouvert au public de 13 h 45 à 17 h 30

### **Légende des signes**

-	valeur nulle
0	valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
...	donnée inconnue
///	aucune donnée ne peut correspondre à la définition
( )	l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
[ ]	valeur peu significative
e	valeur estimée
p	donnée provisoire
r	donnée révisée

<b>Edition</b>	Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève
<b>Rédaction</b>	
Responsable de la publication	Jean-Emile Neury, directeur
Auteur	Pierre Pauli
<b>Réalisation, administration</b>	
Mise en page	
Illustration graphique	Dominique Felsenheimer
Commandes, abonnements	Tél. 022 / 787 67 07
Prix	Les cahiers de la collection <i>Communications statistiques</i> sont en vente au numéro (10 francs) ou selon divers types d'abonnements
Tirage	700 exemplaires
<b>Films</b>	
<b>Impression</b>	Steffen SA, Genève
©	OCSTAT, Genève 1998. Reproduction autorisée avec mention de la source
<b>ISSN</b>	1422-4585